Première Année. — N° 55. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Samedi, 9 Novembre 1861.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS.
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
14	Jeudi..	ss. Patr. du D.	Fontanes, Montcuq, St-Cirq-Lapopie, St-Martin-Labouval, Gréalou·	◎ N. L. le 2, à 4 h. 12' du soir.
15	Vend ..	se Gertrude.	Promilhanes, Cornac, Figeac.	☽ P. Q. le 9 à 10 h. 53' du matin·
16	Sam. ..	s. Nemphase.	Cremps, Prayssac, Sauzet.	◉ P. L. le 17, à 1 h. 16' du soir.
				☾ D. Q. le 25, à 11 h. 16' du matin.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à **Paris**, à l'Agence centrale de publicité des Journaux des départements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place de a Bourse, 12. — Laffite-Havas, 8, place de la Bourse.

L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)..	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.....	

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 9 novembre 1861.

BULLETIN

A l'heure qu'il est, la loi martiale contre le crime de haute trahison est publiée dans le pays hongrois. Le comte Palffy y est attendu comme gouverneur ; et s'il faut en croire la *Gazette de Vienne*, une réorganisation administrative du royaume de Hongrie se prépare en ce moment. Les obergespanns actuels seront remplacés par des commissaires royaux ; l'action des municipalités est suspendue ; les commissions des comitats et municipes sont dissoutes.

Quels seront les résultats de cette politique ? On prétend à Vienne que M. de Forgach a l'espoir, et qu'il le dit à tout le monde, qu'avec une administration rigoureuse, il sera possible de convoquer la diète de Hongrie dans trois ou quatre mois. Les légistes font observer que cela serait impossible avec l'organisation actuelle des comitats.

Le général Cialdini a quitté Naples. Son successeur le général de La Marmara, a pris, le 2 de ce mois, possession de son commandement. A cette occasion, il a adressé aux habitants des Etats napolitains la proclamation que nos lecteurs pourront lire aux nouvelles extérieures.

Le parlement italien est convoqué pour le 20 novembre.

Garibaldi vient d'aviser le comité central de provision qu'il est dans l'intention bien arrêtée de ne pas provoquer de mouvement pour résoudre la question de Rome et de Venise.

Un arrêté du roi des Belges, du 5 novembre, nomme M. Henri Solvyns envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Turin.—C'est là une reconnaissance du royaume d'Italie.

Un incident qui s'est produit dans la vallée de Dappes (Suisse) occupe depuis quelques jours la presse française et étrangère.

Un Français, condamné à la prison par le tribunal de Nyon (canton de Vaud), se réfugia, pour se soustraire à sa condamnation, au village de Cressonnière, situé au milieu de la petite vallée des Dappes. On connut à Nyon le lieu de sa retraite, et les autorités vaudoises ordonnèrent à la gendarmerie de se porter sur Cressonnière pour arrêter cet individu.

Mais la France a considéré jusqu'ici la vallée des Dappes comme un territoire sur lequel la Suisse ne peut exercer aucune juridiction. Par suite le ministre français de Berne ordonna à la garnison française des Rousses de s'opposer à la violation du Dappenthal. Cet ordre fut exécuté. De là grande rumeur en Suisse. Mais l'extrait du *Moniteur*, que nous insérons ci-après, ne laisse pas de doute que cette affaire est à la veille de recevoir une solution pacifique.

Le bruit qui se serait répandu à Constantinople, au sujet de massacres de chrétiens en Palestine, est démenti. Il n'y aurait de vrai, que le fait de l'occupation d'une ville qui refuserait de payer l'impôt.

La loi pour les mariages mixtes entre les chrétiens et les différents rites vient d'être publiée à Athènes. Le roi Othon est arrivé dans cette ville où on lui a fait un accueil enthousiaste.

On apprend de New-York qu'une bataille a été livrée près de Leesbourg, entre les colonnes avancées des troupes fédérales et les confédérés. Les fédéraux ont été forcés de battre en retraite, avec une perte de 600 hommes, parmi lesquels serait le général Baker.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Londres, 7 novembre.

La banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 3 °/o.

Turin, 7 novembre.

La *Monarchia Nazionale* annonce que le général Türr a communiqué, de la part de Garibaldi, au comité central de provision, la ferme intention de l'ex-dictateur de ne pas provoquer de mouvements pour résoudre la question de Rome et de Venise. Il veut seulement favoriser par tous les moyens l'armement de la nation, en conseillant la concorde à tous, afin d'accomplir en commun avec la devise : *Italie une et Victor-Emmanuel*, l'entreprise vers laquelle sont tournées les aspirations nationales.

Ceux qui n'accepteront pas cette détermination devront sortir du comité pour agir à leur gré.

Alexandrie, 3 novembre.

Le gouvernement égyptien décline formellement le patronage avoué que la *Semaine financière* lui attribue dans un article du 19 octobre, relatif à la société financière d'Égypte, Il n'a accordé à cette société ni privilèges, ni avantages d'aucune nature.

Vienne, 6 novembre.

La *Gazette de Vienne* publiera jeudi une lettre autographe de l'empereur au chancelier de Hongrie. L'empereur déclare qu'il a la volonté de maintenir les concessions constitutiennelles et qu'il espère pouvoir bientôt convoquer une nouvelle Diète. Il prescrit en même temps les mesures nécessaires pour rétablir l'autorité royale en Hongrie. Le général comte Palffy est nommé lieutenant de Hongrie. Les obergespanns actuels seront remplacés par d'autres ou par des commissaires royaux L'activité des municipalités est suspendue jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli ; les commissions des comitats et municipes sont dissoutes. Les nouvelles autorités sont soumises à la juridiction militaire. Les crimes et délits politiques seront jugés par les tribunaux militaires, suivant le code militaire.

Madrid, 6 novembre

La *Correspondencia* dit que le chef des démocrates à Medmaceli était le nommé Ricardo Lopez, âgé de 17 ans. D'après les papiers saisis, les conjurés se disposaient seulement à préparer l'arrivée de Garibaldi. Les papiers contenaient un projet d'emprunt pour Mazzini. L'infant Fernando est décédé le 6, à Lisbone.

Le 1er novembre courant a eu lieu, dans la basilique du Vatican, la béatification solennelle du P. Jean Léonard de Lucca, fondateur des clercs réguliers de la Mère de Dieu.

Un triple assassinat, dont les motifs restent inconnus, aurait été commis à Foggio. Les dépêches de l'Italie méridionale qui signalent ce fait se taisent sur les auteurs de ce crime. Les victimes sont un capitaine des lanciers de Milan, l'aumônier et le chirurgien-major du même régiment.

Le Vatican a été atteint par une trombe qui a éclaté le 29 octobre. Les loges peintes par Raphaël ont failli être détruites. Cinq ponts sur le Tibre ont été emportés.

Une grave question s'agitait il y a un mois : « Le traité de commerce avec l'Angleterre et la Belgique serait-il favorable ou nuisible à l'industrie française ? » Les réponses les plus opposées se faisaient à ce sujet ; des hommes toujours portés à croire que tout va mal, qui voient tout en noir, regardaient le jour où la prohibition disparaîtrait du code douanier de France, comme le jour suprême où l'industrie française, vaincue, serait écrasée à tout jamais par la superbe Albion ; d'autres, au contraire, plus confiants en la sagesse du gouvernement impérial, bien certains que cette mesure, prise dans l'intérêt commun, ne pourrait avoir qu'un heureux effet et que la concurrence anglaise ne saurait être qu'un énergique stimulant pour notre industrie, réclamaient, de toutes leurs forces, la libre admission, dans nos ports, des produits belges et anglais.

Cette dernière idée a prévalu.

Avant de combattre l'opinion des pessimistes et de montrer combien leurs sinistres prédictions se sont peu réalisées dans cette circonstance, faisons plus ample connaissance avec cette secte et voyons d'abord le triste rôle qu'elle a joué dans la question italienne : Que d'efforts n'ont pas tentés les pessimistes, pour faire de cette question, éminemment politique, une question

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 9 novembre 1861.

UN ACCIDENT DE CHASSE (*)

N° 5.

CHAPITRE II. (suite).

GRANDE DAME ET MÈRE.

« Et voilà pourquoi René est fou ! » dit-elle enfin avec désespoir.

Alors Gabrielle, se jetant à ses pieds, lui promit de se consacrer tout entière à la mission qu'elle lui offrait.

« Guérissez-le, reprit la marquise en la serrant dans ses bras, et vous serez sa femme ! »

Accablée sous le double poids d'un si immense bonheur et d'une douleur si profonde, Gabrielle ne répondit que par des larmes. Ce fut un moment bien beau pour toutes les deux; leur chagrin présent était adouci par l'espoir, qui leur montrait l'avenir sous des couleurs plus riantes. Et puis, ces deux nobles âmes s'étaient comprises; chacune d'elles avait maintenant une consolatrice et une amie.

L'intérêt de René commandait à la marquise de ne pas perdre de temps, et elle craignait, en outre, d'être surprise avec Mlle Norvil au milieu d'une scène pathétique que ne justifierait certes pas le prétendu sujet de leur entretien. Dès qu'elle se fut un peu remise, elle recommanda le secret à Gabrielle et lui dit :

« Prévenez votre tante que la marquise de Ternoure vous offre une place de demoiselle de compagnie, et qu'elle reviendra en causer ce soir-même, désirant, si c'est possible, vous emmener dès demain. »

Puis elle lui indiqua d'avance les principales conditions officielles, afin que leur langage fût d'accord, et elle la quitta, en l'exhortant de nouveau à réfléchir et à s'interroger.

« Je ne veux pas, lui dit elle, vous prendre d'assaut et abuser d'un moment d'émotion. Examinez de sang-froid ce que je vous propose et donnez-moi ce soir une réponse franche et nette. Un refus m'affligerait ; mais n'acceptez point de tâche au-dessus de vos forces. »

Ainsi parlaient sa fierté et sa délicatesse ; il lui répugnait tant de mendier un sacrifice ! Mais son regard la démentait malgré elle ; suppliant et voilé de larmes, il n'exprimait qu'un sentiment, son amour de mère, qu'un désir, celui d'emmener Gabrielle à Ternoure.

CHAPITRE III.

LA MÈRE ET L'AMANTE.

La tante de Gabrielle vit, en rentrant, que sa nièce avait pleuré et voulut savoir pourquoi. Gabrielle lui apprit les offres de Mme de Ternoure, et l'on n'attribua ses larmes qu'à l'anxiété inséparable d'un pareil changement de position.

La marquise se présenta une heure après et dit à la veuve, avec une affabilité gracieuse, mais un peu froide :

Quand la voiture entra dans la grande avenue du château, le cœur de Gabrielle battait à l'étouffer. L'abbé Augustin, qui lisait dans le parc, vint ouvrir la portière et reçut Gabrielle comme une fille, avec une joie depuis longtemps inconnue à son excellent cœur.

« Et René ? demanda la marquise.

— Il dort, madame.

— Je monte le voir un instant. M. l'abbé, je vous confie Gabrielle ; veuillez la conduire à la chambre bleue et sonner Certrude.

— O madame! dit Gabrielle en joignant les mains, et ce geste et son regard exprimèrent éloquemment sa pensée.

— Quoi ! voudriez-vous déjà m'accompagner ?

— Il dort, Mme la marquise ; permettez-moi de le revoir sans qu'ils soupçonne ma présence ; laissez-moi juger du changement qui s'est opéré en lui.

— Venez, mon enfant ; vous avez raison ; il faut bien vous accoutumer peu à peu à ce spectacle. »

Elles pénétrèrent sans bruit dans la chambre de la tour. René dormait, étendu sur un sopha ; Etienne attendait son réveil dans la chambre voisine. La marquise s'approcha et déposa un baiser sur le front de son fils ; Gabrielle s'agenouilla à deux pas derrière elle et contempla le marquis avec attendrissement. Dans son sommeil, il ne paraissait que malade; mais à le voir si pâle, si maigre et vieilli de dix années, elle pâlit affreusement elle-même et porta son mouchoir à sa bouche pour étouffer ses sanglots.

La marquise la prit par la main ; tandis qu'elles sortaient furtivement comme elles étaient entrées,

« Si vous permettez, Madame, à Mlle Norvil d'accepter ma proposition, elle trouvera en moi une amie qui assurera son avenir. »

La tante était toute disposée; mais si elle avait eu quelque scrupule, cette dernière promesse l'eût fait évanouir comme un rêve, tant lui souriait la perspective d'être débarrassée pour toujours de Gabrielle. Cependant elle crut de sa dignité de faire quelques objections et de ne pas paraître accepter à la légère. Fort curieuse, d'ailleurs, et intriguée par l'extrême réserve de la marquise, elle soupçonna que cette réserve cachait un secret, et elle employa mille ruses pour le surprendre. Son dépit de n'y pas réussir se traduisit en insinuations perfides, en airs de défiance très-blessants ; pour l'amour de son fils, la marquise supporta ces offenses le front serein ; mais le sang bouillait dans ses veines, et plus d'une fois, elle faillit éclater.

Le lendemain, elle repartait avec Gabrielle, et, pour abréger les heures trop lentes du voyage, elle lui parlait du marquis, elle la préparait à revoir, bien changé, bien déchu, ce René si brillant autrefois. Le cœur d'une mère a des prévoyances qui étonnent ; elle pense à tout ; elle conserve de l'amour-propre pour ses enfants jusque dans leurs situations les plus humiliantes. Si ces précautions avaient pour but de ménager Gabrielle, il s'y mêlait aussi, soyez-en sûr, une crainte anxieuse que René ne perdît trop dans son esprit par l'effet de la première désillusion. Et cette désillusion serait d'autant plus complète et plus douloureuse que le prestige aurait subsisté plus longtemps et plus intact.

(*) La reproduction est interdite.

de religion ! Malheureusement, ils n'ont que trop bien réussi, et, réjouis par ce triste succès, Dieu sait où les aurait poussé leur insatiable envie de faire prédominer leur idée, si l'Empereur ne les avait arrêtés par sa prudente sagesse et son heureuse intervention.

Et à propos de la récolte de 1861, leurs lamentations n'ont-elles pas rempli l'Empire? Les céréales récoltées cette année étaient, selon eux, insuffisantes pour la consommation du peuple : l'Angleterre avait accaparé tous les blés, et nos ports allaient se garnir des productions dont la France s'était imprudemment démunie les années précédentes, et qu'elle serait maintenant obligée d'acheter à des prix exorbitants.

Comme on le voit, cette prédiction était peu rassurante; heureusement, émanée d'imaginations malades, elle ne s'est nullement réalisée. Bien au contraire, les arrivages sur plusieurs points de la France, et notamment ceux de Marseille pour le midi, réagissent sur la valeur de la marchandise sur presque toutes nos places, et les prix ont subi partout une baisse notable.

Revenons enfin au traité de commerce ; les pessimistes encore ne nous ont-ils pas montré toutes les manufactures anglaises vidant leurs magasins et encombrant nos ports d'une quantité immense de marchandises de toute sorte ? N'ont-ils pas crié bien fort que tous les rebuts de l'industrie étrangère devaient surprendre nos marchés et les accabler sous l'avilissement du prix ?

Que s'est-il produit de tout cela ?

« Les marchandises étrangères, dit le *Constitutionnel*, qui s'étaient amassées dans les entrepôts » pour profiter dès le 1er octobre de la libre entrée » en France, et qui sont entrées effectivement dans » les dix premiers jours du mois, représentent une » valeur déclarée de 5,671,194 fr., plus 129,818 kil. » de tissus au poids principalement des calicots, d'une » valeur d'environ 500,000 fr.; dans les huit jours » qui ont suivi, c'est-à-dire du 10 au 18 octobre, les » marchandises qui se sont présentées à la douane de » Paris n'ont pas dépassé 2 millions de francs. Il est » donc entré en dix-huit jours environ 8 millions » de marchandises étrangères, représentant la plus » grosse partie de l'armée d'invasion, et pesant tout » au plus 2 ou 3,000 tonnes; quant aux 70,000 tonnes » de produits anglais que le *Moniteur industriel* avait » aperçus dans les seuls entrepôts du Hâvre, on ne » sait ce qu'elles sont devenues, car la douane du » Hâvre, dans le premier moment d'encombrement, » c'est-à-dire du 1er au 5 octobre, a perçu *huit cent soixante-cinq francs* de droits sur une valeur déclarée de 5,361 fr.

» Il est donc établi, dès aujourd'hui, que l'industrie française est en mesure de résister vigoureusement, même sur les points réputés les plus vulnérables, à la concurrence étrangère. »

Comme le *Constitutionnel*, nous pensons que le nouveau traité de commerce, loin d'inspirer de sérieuses craintes pour notre industrie, doit, au contraire, faire naître de bien douces espérances pour l'avenir. Avec le temps, le cercle des échanges réciproques s'élargira de plus en plus, et notre intelligente industrie, qui acquiert chaque jour un plus grand développement, saura apporter au de-là du détroit l'équivalent, au moins, en objets fabriqués avec art, des matières premières qu'elle en aura reçues. De là, une nouvelle et féconde source de prospérité et de bien-être que le gouvernement de l'Empereur aura procurée au peuple français, objet constant de sa bienveillante sollicitude.

M.-L. Laytou.

On lit dans le *Moniteur* :

La presse étrangère se livrant à de nombreux commentaires au sujet de l'apparition de quelques gendarmes et soldats français dans le village de Cressonnières, appartenant à la vallée des Dappes, il importe de réduire les faits à leur véritable valeur. Nous ne sommes pas encore exactement renseignés sur l'incident qui aurait motivé la présence d'un détachement de troupes sur ce point, et, par suite, les réclamations du conseil fédéral ; mais nous pouvons affirmer que le gouvernement de l'Empereur n'a jamais eu la pensée de trancher par la force, et au moyen d'une occupation militaire une question territoriale pendante entre la France et la Suisse depuis 1815.

Il résultait du fait même de ce litige une sorte de neutralisation du territoire contesté, à laquelle les autorités du canton de Vaud ont récemment porté atteinte en faisant procéder, dans le courant des mois de juillet et d'octobre de cette année, à deux arrestations dans la vallée des Dappes. Le gouvernement de l'Empereur avait protesté à Berne contre cette altération du *statu quo*, en annonçant que si les gendarmes vaudois exerçaient de nouveau des actes de juridiction dans la vallée des Dappes, nous nous trouverions dans la nécessité de nous y opposer. Or, le tribunal de Nyon venant de prononcer une condamnation à la prison contre un sujet français qui habite ce territoire, il s'est agi simplement d'empêcher son arrestation.

L'affaire n'aurait donc pas la gravité que l'on a voulu lui attribuer. Nous ne doutons pas que de franches explications, échangées avec le Conseil fédéral, ne la ramènent à ses véritables proportions, et ne préparent, peut-être, la conclusion d'un arrangement destiné à mettre fin aux conflits qui ne pouvaient manquer de naître d'un état de choses mal défini.

La vallée des Dappes est ce petit territoire qui s'étend du pied du fort français des Rousses au pays de Gex, compris dans le département de l'Ain. Son étendue peut être évaluée à 2600 hectares et sa population à quelques centaines d'habitants. Cette imperceptible contrée n'a aucune importance politique, mais elle est d'un grand intérêt pour la France, car c'est par elle seulement que notre forteresse peut être mise en communication avec Gen. Dans le grand remaniement territorial de 1814, la vallée des Dappes fut donnée à la Suisse par le traité du 30 mai.

Cette cession fut le fait d'une pure distraction contre laquelle la France s'empressa de protester au congrès de Vienne qui eut lieu l'année suivante. Cette assemblée diplomatique trouva la revendication de la France si légitime qu'elle s'engagea à intervenir auprès de la Confédération helvétique pour obtenir d'elle cette restitution. A cet effet, il fut échangé de volumineuses correspondances; celles de M. le prince de Metternich, entre autres, établissaient d'une manière irréfragable les droits de la France, et cependant nulle satisfaction ne fut donnée.

Depuis près d'un demi-siècle, cette question si simple en elle-même est restée en suspens; mais la Suisse ne pourra pas invoquer le bénéfice de la prescription, car tous les gouvernements qui se sont succédé dans notre pays, ont tour à tour fait entendre les mêmes réclamations.

Pour extrait : A. Laytou.

Chronique locale.

Par arrêté Préfectoral, en date du 5 novembre 1861, M. Lacroix (Jacques) a été nommé maire de la commune de Calès, en remplacement de M. Vidal, démissionnaire.

Les Conférences de St-Vincent-de-Paul, de Cahors et de Figeac, ont reçu de M. le Préfet l'autorisation légale.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des Contributions directes.

AVIS.

Un concours sera ouvert au mois d'avril 1862 pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes. — Les conditions à remplir pour être autorisé à prendre part à ce concours, sont :

D'être français ; — d'être âgé, au 1er avril prochain de dix-huit ans au moins et de vingt-quatre ans au plus ; — d'avoir obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres ou celui de bachelier ès-sciences ; — de posséder les connaissances nécessaires au levé et au dessin des plans ; de jouir d'un revenu personnel ou d'une pension de 1,200 francs au moins, — d'être doué d'une bonne constitution et exempt d'infirmités.

Les jeunes gens qui désirent être admis au concours devront se présenter devant le directeur des contributions directes de leur département, chargé de leur indiquer les formalités à remplir, de leur faire connaître les matières de l'examen, de recevoir leurs demandes et de transmettre ces demandes à la Direction générale.

Le registre d'inscription devant être clos, *à Paris, le 31 Janvier*, les demandes qui ne seraient pas parvenues à l'*Administration centrale* avant cette date ne pourraient pas être accueillies. Il en serait de même de celles pour lesquelles les justifications reconnues incomplètes n'auraient pas été régularisées avant le temps fixé. *(Communiqué.)*

Le conseil d'État vient, dit-on, d'adopter un projet de décret portant que le titre d'avoué honoraire pourra être conféré, sur la proposition de la chambre de discipline et sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la Justiée, aux avoués qui résigneront leurs fonctions après un exercice de vingt années consécutives.

Les avoués honoraires auront le droit d'assister aux assemblées générales. Ils auront voix consultative. *(Le Temps)*

Samedi dernier, deux enfants jouant avec des allumettes sur la place Neuve-des-quais à Figeac, où se tient le marché aux chanvres, ont allumé une grande charrette de filasse, et, sans de prompts secours, tout aurait été brûlé. *(Echo du Quercy)*.

Un incendie s'est déclaré, le 3 de ce mois, dans la commune de Pomarède, à la grange du sieur Lafon (Joseph). Un bœuf qui se trouvait dans cette grange a été carbonisé.

La perte est évaluée à 1,300 fr.

A la suite d'une enquête ouverte sur les causes de cet incendie, le propriétaire de la grange a été mis en état d'arrestation.

Ce qu'on a vu de truffes sur les divers marchés du département fait présumer que la récolte n'en sera pas abondante, cette année. Cela confirme l'opinion émise par bien des gens que, pour avoir une bonne récolte de ce tubercule, il faut un été pluvieux. Quant à la qualité, on ne saurait encore rien préjuger. Les truffes qui ont déjà paru sur nos marchés et sur ceux de la Dordogne sont, il est vrai, blanches et sans arôme; mais la truffe du mois d'octobre et de la première quinzaine de novembre a toujours été ainsi, car elle n'est pas encore mûre. Il ne faut pas cependant en conclure que celle des mois de décembre et de janvier n'aura pas la teinte marbrée et le précieux arôme qu'a toujours eu la truffe à cette époque, quelles que soient les circonstances atmosphériques qui aient présidé à sa naissance, dans les mois d'août et de juillet.

TRAITEMENT DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

MM. les Notaires qui auraient besoin de formules de certificats de vie, peuvent se les procurer dans les bureaux de la Recette générale.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 novembre 1861.

21 Versements dont 5 nouveaux....	2,910	f
4 Rembourts dont 1 pour solde...	527	35

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1re catégorie, 1f 05c ; 2e catégorie, 95c.
Taureau ou *Vache* : 1re catég., 85c; 2e catég., 75c.
Veau : 1re catégorie, 1f 20c ; 2e catégorie, 1f 10c.
Mouton : 1re catégorie, 1f 15c ; 2e catégorie 1f 05.

TAXE DU PAIN. — 9 octobre 1861.

1re qualité 42 c., 2e qualité 38 c., 3e qualité 35 c.

Pour la Chronique locale : Laytou.

Départements.

Le nombre des incendies qui a dépassé les proportions ordinaires, pendant le mois dre-

---

René fit un mouvement ; elles ne s'en aperçurent pas, et Mme de Ternoure conduisit Gabrielle à la chambre qui lui était destinée.

C'était la plus jolie et la plus gaie du château ; la tenture en était bleue, les meubles garnis d'un satin de même couleur, et l'on y suspendait des rideaux et des draperies en mousseline blanche.

En partant, la veille, avec l'espoir de ramener Mlle Norvil, la marquise avait donné l'ordre de disposer cette pièce avec tout le soin, toute la coquetterie possibles ; Gertrude, fille active et intelligente, s'en était acquittée à ravir, et l'abbé lui-même l'avait aidée de ses conseils.

« Que je serai bien ici ! s'écria Gabrielle ; chez mon père aussi, j'avais une chambre bleue.

— Pour une jolie blonde comme mademoiselle, dit Gertrude, on ne saurait mieux choisir. »

Gabrielle resta indifférente à ce compliment ; une foule de souvenirs l'assiégeaient : elle revoyait la maison paternelle, son bonheur et ses plaisirs passés. ses parents morts, et le René d'autrefois, si différent du René d'aujourd'hui. Une fois seule, elle pria longtemps ; puis elle descendit dans le parc. Bientôt les fleurs, la verdure, le soleil et le chant des oiseaux produisirent sur elle cet effet qu'ils ont toujours sur les cœurs jeunes, accessibles à toutes les impressions : ils lui rendirent l'espoir et la sérénité. Involontairement elle se mit à chanter une douce mélodie du pays, qu'elle avait apprise depuis peu. Sa voix était pure, légère, argentine ; elle charmait comme le murmure d'une source limpide. La marquise, qui cherchait Gabrielle, l'entendit d'une allée voisine, et, traversant l'épais massif qui les séparait, se montra tout à coup à ses yeux étonnés. Elle avait le regard humide, mais brillant de joie.

« Enfin je vous trouve, lui dit-elle. Dieu, mon enfant, que votre voix est délicieuse ! René l'a-t-il déjà entendue ?

— Oui, madame, plusieurs fois, chez Emilie.

— Oh ! tant mieux ! Je cherchais un moyen de vous rapprocher progressivement ; le voilà trouvé : avant de paraître devant lui, vous chanterez dans la pièce voisine. Nous verrons s'il reconnaîtra votre voix. »

Comme elles approchaient du château, la marquise aperçut à la fenêtre grillée la tête de son fils et celle de l'abbé Augustin. Elle monta à la tour avec Gabrielle, et toutes deux s'arrêtèrent dans l'antichambre pour écouter René qui parlait en ce moment d'une voix ferme et d'un air parfaitement lucide.

« C'était elle, disait-il à l'abbé ; elle était là, elle sortait de ma chambre. Elle avait une robe noire. »

Puis, sa pensée s'égarant :

« Une robe noire ! répéta-t-il d'un air d'épouvante.. Pourquoi est-elle en deuil ?.. Pourquoi ?.. du noir... c'est lugubre... »

« Je vous ferai faire des robes lilas et des robes blanches, » murmura la marquise à l'oreille de Gabrielle. Vous les porterez, n'est-ce pas, pour l'amour de mon fils ? »

Gabrielle ne répondit que par un signe affirmatif. Toute son âme était aux paroles de René.

« Elle est en deuil parce que son père est mort, avait répondu l'abbé Augustin.

— Mort !... son père !... Mort ?... répétait René sans comprendre. Ah ! je sais, elle a mis une robe noire parce qu'elle est un de mes juges, et qu'elle va me condamner. »

Il se fit un long silence. Par la porte entrebaillée, la marquise vit alors René s'approcher brusquement de la fenêtre, comme sous l'empire d'une idée subite, et s'appuyer le front sur les barreaux, en essayant de se pencher au dehors.

« Je ne la vois plus !... s'écria-t-il avec désespoir... On me l'a enlevée !

— Qui donc aviez-vous vu ? demanda tranquillement l'abbé.

— Elle ! Gabrielle !

— La voici, » dit l'abbé en lui présentant le portrait.

René le prit et le jeta avec colère.

« Ce n'est pas elle !... Elle marchait tout à l'heure... Celle-ci ne bouge pas. »

Quelques instants après, il ramassa le médaillon sur le tapis, le regarda et ajouta d'un ton morne :

« Elle ne m'aime plus... elle a horreur de moi, elle ne veut plus me parler. »

Les yeux du marquis reprenaient une expression farouche, ses cheveux se dressaient, ses doigts se crispaient convulsivement. Sur un signe de la marquise, Gabrielle se mit à chanter une romance que René affectionnait autrefois. Emue et troublée comme elle l'était, elle ne put d'abord faire entendre qu'un murmure si faible qu'il semblait l'écho d'un chant lointain. Cependant, quand le premier son parvint à l'oreille de René, il parut la caresser délicieusement ; on vit le transport qui s'emparait de lui s'apaiser tout à coup, et il écouta, en marquant d'un balancement de tête la cadence de cette douce mélodie.

A mesure que la voix, se raffermissant, s'élevait plus nette et plus claire, l'œil du pauvre fou s'animait.

« Elle approche ! elle approche ! » murmura-t-il avec une joie enfantine lorsque Gabrielle attaqua, plus haut que les deux autres, le troisième couplet. Puis il tomba à genoux et fondit en larmes, la tête appuyée sur le sein de sa mère, qui s'était élancée pour le soutenir.

« Laissons-le pleurer, dit l'abbé à voix basse : ces larmes lui font du bien.

Et tant que dura le chant de Gabrielle, René pleura. Quand elle se tut, il prêta l'oreille quelques minutes encore. N'entendant plus rien, il se leva, se dégagea violemment des bras de la marquise, parcourut sa chambre avec agitation, poussa la porte restée entr'ouverte, et se trouva face à face avec Gabrielle. Deux cris partirent à la fois, auxquels un troisième répondit ; la marquise, effrayée, se précipita dans l'antichambre; l'abbé la suivit. Ils arrivèrent juste à temps pour voir René courir à Gabrielle les bras ouverts, et elle, succombant à l'effroi que lui causaient son apparition subite, ses regards enflammés et son impétuosité extrême, reculer d'abord jusqu'au fond de la pièce, et finir par tomber évanouie sur le parquet.

Vicomtesse de Lerchy.

(La suite au prochain numéro.)

nier, dans le département de Lot-et-Garonne et dans les communes limitrophes des départements voisins, a jeté de l'inquiétude parmi les populations rurales.

Il est hors de doute que la plupart de ces incendies doivent être attribués à des causes accidentelles mutipliées, cette année, par la prolongation des chaleurs et de la sécheresse. Toutefois, d'après quelques indices recueillis, la malveillance paraît ne pas être étrangère à quelques-uns d'entre eux. Le gouvernement, désirant de ramener sans délai la sécurité sur les points agités, vient de mettre à la disposition de M. le Maréchal, commandant le 6e corps, une force supplétive de 60 gendarmes, pris dans la garde impériale. Ce détachement, commandé par un capitaine, est arrivé hier à Toulouse.

Le concours de cette imposante force publique, qui sera toujours prête à se porter partout où sa présence serait jugée nécessaire, suffira, sans aucun doute, pour inspirer une crainte salutaire aux malfaiteurs et rassurer, au besoin, les populations. *(Journal de Toulouse.)*

Haute-Garonne. — Un décret Impérial vient de prononcer la révocation d'un adjoint au maire d'une des communes de la Haute-Garonne qui, par une connivence coupable, avait facilité le passage en Espagne d'un jeune soldat appartenant à la classe de 1860 et appelé à faire partie du contingent du département. *(Journal de Toulouse.)*

Gard. — Bességes, le 30 octobre. — Les travaux d'épuisement et de recherche continuent avec activité dans la mine de Lalle. Le premier étage a été complètement exploré, et ce n'est que dans quelques jours qu'on pourra arriver au niveau inférieur; le nombre total des cadavres retirés jusqu'à présent est de 37; il doit en rester 68.

L'autorité supérieure vient de retirer le détachement du 41e de ligne, dont la présence n'était plus jugée utile à Bességes. La population tout entière se plaît à rendre hommage à la conduite pleine de tact et de convenance de ces excellents soldats et de leur digne chef, le lieutenant Gardez. La gendarmerie, commandée successivement par les capitaines Stephani et Dervillez, mérite également tous les éloges. La présence de ces braves militaires a puissamment contribué à l'ordre si remarquable observé dans la cérémonie funèbre du 26 octobre. *(Messager du Midi.)*

Dans notre dernier N°, nous avons annoncé, d'après le *Journal de Lot-et-Garonne*, que la rentrée de la Cour Impériale d'Agen avait eu lieu le 4 novembre, à dix heures du matin et que le discours d'usage avait été prononcé par M. Donnodevie, 2e avocat général, ancien procureur impérial à Cahors, qui a laissé dans notre ville les meilleurs souvenirs.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire *in extenso* ce remarquable discours dont nous empruntons le texte au *Journal de Lot-et-Garonne* :

Messieurs,

Lorsqu'on est appelé au périlleux honneur de faire entendre à une imposante assemblée des paroles dignes d'être écoutées par d'honnêtes gens, le sentiment que l'on éprouve, après celui de son insuffisance, est la crainte d'égarer sur des sujets indifférents, trop connus ou trop épuisés, l'attention bienveillante que l'on sollicite, et de fatiguer par de fastidieuses redites la longanimité si exercée des magistrats. Il n'est pas cependant donné à tout le monde de savoir prendre son sujet, de saisir, par exemple, avec un remarquable à-propos, un travers de notre temps, de l'étudier dans ses manifestations les plus variées, d'élever cette analyse aux considérations sociales les plus hautes, de l'éclairer des plus radieuses lumières de l'esprit le plus vif et le plus pénétrant, et de mettre tout le monde de son côté après y avoir mis le bon sens et la vérité. Cette bonne fortune, vous l'avez eue l'année dernière; que le souvenir qui vous en est resté vous dédommage de l'infériorité de mon langage forcé à être plus modeste et qui a besoin de se faire bien humble pour être un peu sensé. C'est pourquoi je ne sais par quelle inclination irrésistible je me sens toujours amené à ne parler devant vous que d'idées bien simples, bien vulgaires, que tout le monde sait, mais qui sont d'une évidence qui rassure ma défiance du droit que je prends par hasard de paraître en remontrer à ceux que je considère comme des maîtres.

Je m'en tiens donc prudemment aux lieux communs, et c'est l'excuse de ma faiblesse de rester dans cette région modeste des vérités familières où le cœur a plus de part que l'esprit, où l'on n'élève pas beaucoup son vol, mais où l'on n'a pas à craindre de se perdre, où l'on ne voit pas très-loin, mais où l'on voit clair. Les lieux communs! Messieurs, c'est le plus riche patrimoine de l'intelligence et de la raison humaines; Dieu nous garde de dédaigner ces idées si parfaitement démontrées qu'elles ne se prêtent plus à la dispute, si franchement admises qu'on croit les trouver même où elles ne sont pas, si respectables qu'elles dominent de leur ancienne et souveraine autorité tout ce que l'esprit humain a pu laborieusement imaginer ou découvrir. — C'est la route grande et bien unie, bien pourvue de garde-fous et de barrières qui nous préservent des chutes et des faux pas, — sans carrefour où l'on hésite, sans détour mal tracé qui nous trompe! C'est le refuge des faibles; — aussi, je m'y tiens; mais c'est le repos des forts, et plût à Dieu que les uns et les autres ne s'en éloignassent jamais beaucoup!

Dans une solennité pareille à celle qui nous rassemble, en suivant toujours les sentiers battus, j'ai eu l'honneur de vous entretenir des illusions, des erreurs et des entraînements de l'esprit en matière de justice; je me montre encore moins hardi maintenant, en vous priant de me laisser vous parler simplement des qualités principales du magistrat, de sa probité, de son impartialité et de son indépendance. Que cette prétention ne vous étonne ni ne vous blesse; ces vertus, je les vois partout briller autour de moi; mais n'est-ce pas une raison de plus pour les louer comme pour se fortifier dans cette saine pratique, s'encourager dans ces exemples et ces modèles, et rendre à chacun, en célébrant ici ce qui fait votre mérite, — *domestica facta*, — l'hommage qu'il a mérité; que si mon sujet m'entraîne à signaler quelque défaut, à flétrir quelque vice, c'est que je porterai mes regards au-delà de nos paisibles enceintes, ou que j'aurai, pour la clarté de la démonstration, à supposer, sous une surface azurée, des écueils que je n'aperçois pas.

La probité, l'impartialité, la parfaite liberté du cœur sont les vertus essentielles et le plus bel apanage de la magistrature; c'est son légitime orgueil d'y prétendre; ne nous montrons que plus jaloux de les lui garder et de nous préserver de la contagion d'idées et de sentiments qui pourraient altérer la justesse et la droiture des nôtres; car, il faut le reconnaître, non sans tristesse, notre temps présente à cet égard de singulières anomalies; jamais on n'a tant et plus haut vanté la religion, la morale et la vertu; *rien n'est plus commun que le nom* .. bien différente en cela des époques hardies où l'on attaquait audacieusement les principes fondamentaux de la société, la nôtre est, à l'entendre, la plus bienfaisante, la plus honnête et la plus estimable et on ne peut trouver jusque sur les lèvres les plus impures le plus éclatant témoignage du respect des choses sacrées. C'est quelque chose, dira-t-on; nous aimons peu, pour notre part, cet hommage que le vice rend à la vertu; La Rochefoucauld l'a qualifié d'hypocrisie, et c'est une détestable chose. Nous ne voulons pas, certes, calomnier notre temps; il vaut autant, disons plus, il vaut mieux que ceux qui l'ont précédé, et cette opinion n'est pas l'effet d'une infatuation légère de ce qui nous entoure et où notre amonr-propre trouve son profit; il vaut mieux, hâtons-nous de le dire, par le bénéfice de cette loi naturelle qui veut que comme en avançant on crée, on invente, on corrige, on développe aussi les exigences de la conscience publique qui se montre progressivement plus sévère et plus chatouilleuse; c'est même, pour le dire en passant, une des plus tristes infirmités de notre nature que la tendance plus ou moins sincère que l'on a à couvrir d'éloges, au mépris des laborieuses conquêtes du temps, un passé et des institutions auxquelles on n'a pas grande envie de revenir, mais dont on veut se faire des armes contre les hommes et les choses de l'époque où l'on croit avoir à se plaindre; car nous estimons trop souvent les gouvernements comme nos amis, non pas pour ce qu'ils sont en eux-mêmes, mais pour ce qu'ils sont pour nous; tout l'esprit de Mme de Sévigné ne pouvait l'empêcher de s'écrier après avoir dansé avec Louis XIV : *Il faut convenir que nous avons un grand roi!*

Le temps où nous vivons n'est pourtant pas sans défauts, et avec une physionomie particulière, il affecte aussi des propensions distinctes qui tendraient, si on ne leur opposait une énergique résistance, à faire dévier de leur sens véritable et de leur légitime ascendant ces qualités premières, ces principes éternels d'où doivent découler toute croyance, toute justice, toute autorité. On s'est tant efforcé, toujours sous les apparences les plus favorables, de donner aux idées morales une élasticité fructueuse, de les tourner à son profit, de les assouplir à toutes les sollicitations de l'intérêt, qu'on doit se demander si ces grandes causes d'erreur n'ont pas jeté une ombre funeste sur la loyauté et l'honneur. — N'a-t-on pas dit qu'on faisait de la charte comme de l'Évangile, que chacun l'entendait dans son sens? Nous voyons, par exemple, des gens invoquer, à défaut de probité traditionnelle et de tous les temps, une sorte de morale professionnelle, financière ou autre que l'on ne peut comprendre que si l'on est initié à tous ses mystères, et que l'on désespérerait de mettre d'accord avec l'autre si l'on ne se décidait à supprimer celle-ci. Dans notre siècle, on veut aller vîte en tout; on hâte de tous ses efforts la réalisation de désirs et d'espérances que l'on a presque toujours le tort de placer trop haut, et attachant son ardeur et sa pensée sur un point fixe, objet d'une convoitise exclusive, on ne voit plus qu'une chose, on n'entend plus qu'un son, et pourvu que le vœu s'accomplisse, que la fortune s'élève ou que l'ambition soit remplie, on dédaigne tout ce qui ne peut directement servir au succès de l'œuvre que l'on a entreprise. Faut-il s'étonner que, dans cette recherche fièvreuse des satisfactions matérielles, on mette en oubli certains préceptes de morale qui sont à la portée de tout le monde, mais dont la pratique est plus difficile qu'on ne le croit, parce qu'il est des choses que l'on ne peut ni partager ni amoindrir, que l'on ne peut subordonner à d'autres; elles ne sont qu'à la condition d'être au premier rang, de dominer et de conduire.

Pour que, dans une vie bien réglée, se répande ce parfum inestimable de la probité et de l'honneur, il faut qu'on ait mis avant tout l'honneur et la probité. De nos jours, chacun semble y viser, et on accuse à cet égard les plus étranges prétentions; si on en jugeait par les affectations extérieures, si l'on s'arrêtait à la surface, on aurait lieu d'être satisfait; il n'y aurait plus qu'à rendre grâces à Dieu pour la moralisation universelle dont la société actuelle a été saisie; mais il semble que plus on s'est montré prodigue du nom, plus en même temps on est resté avare de la chose; ou plutôt, beaucoup n'ont fait que la moitié du chemin; ils ont réformé leur costume, ils ont composé leur visage, et ils ont pensé après qu'il n'y avait plus rien à faire, comme si l'homme valait autrement que par l'âme et s'il suffisait d'avoir une grande robe pour être un grand docteur. « L'estima- « tion et le prix d'un homme consiste au cœur et à « la volonté, dit Montaigne; c'est là où git son vrai « honneur. Abritons cette fois, sous l'autorité de cet illustre penseur, cet admirable lieu commun.

Il faut donc préférer à tout son honneur, mais il ne faut pas le confondre avec ce qui n'en est que la manifestation apparente; c'est une erreur très-commune que de se croire estimé parce qu'on se trouve en situation d'imposer autour de soi quelque crainte ou quelque déférence et de se croire estimable parce qu'on devrait l'être; par cette puissance de l'amour-propre qui nous empêche de voir en nous ce qui a un bien moindre degré nous paraît insupportable chez les autres; il est remarquable combien nous sommes enclins à nous abuser sur nos devoirs envers autrui : nous nous regardons toujours du meilleur côté, et quand nous n'avons pas tous les vices, nous ne pensons, fermant les yeux sur ce qui nous condamne, qu'à nous extasier sur ce qui nous absout. Le souvenir du mal que l'on peut avoir fait s'affaiblit et s'éteint vîte si l'on n'a soin d'élever constamment son âme au-dessus des suggestions de la vanité et de la sottise. Les autres ont moins de facilité à l'oublier, et, plus longtemps qu'on ne le pense, l'amertume reste au fond des cœurs. On fait preuve d'une grande naïveté si on croit que la mémoire de celui qui souffre n'est pas plus longue que celle de l'auteur de la blessure; c'est se montrer aussi peu judicieux que les enfants qui s'imaginent volontiers qu'il suffit de ne pas voir pour n'être pas vus. Le bruit que l'on fait dans le monde ne change pas la condition réelle des choses, et il faut tenir pour peu sincère la complaisance de ceux qui semblent se laisser toucher par de vaines apparences.

Il faut préférer à tout son honneur, mais il ne faut pas le placer dans le succès; le succès n'est appréciable et légitime que lorsqu'il est la récompense du travail et du mérite, lorsqu'il couronne de généreux efforts. Réussir à tout prix, ce serait la cause de regrets bien amers pour les gens qui ont du cœur; c'est un bonheur sans mélange et sans remords pour ceux qui n'en ont pas. Notre époque aime l'argent : elle le poursuit par tous les moyens, *Quocumque modo rem*... Les succès de fortune bouleversent non-seulement l'esprit de ceux qui les obtiennent, mais de tous ceux qui les recherchent et les admirent; objet d'envie pour un grand nombre, ils sont pour tous un sujet d'ébahissement et d'une sorte de respect. Devant ces pyramides de millions qui s'élèvent comme par miracle au bout de toutes les affaires, le sens moral est troublé, la rigueur des principes fléchit peu à peu, et dans l'éclat de la vie scandaleuse de ces heureux possesseurs de richesses, tout s'efface, même le souvenir du passé qui cache souvent bien des lâchetés et bien des hontes, comme si, au contact de l'or, tout s'était épuré. C'est à cet immense et dangereux privilége que ce pouvoir doit d'être si couru, si applaudi, et c'est par là que la corruption qu'il exerce s'est étendue et propagée au grand détriment des mœurs simples et de la modération du cœur. On a tant dansé autour dn veau d'or, que le veau d'or est passé au rang des dieux, et que ceux qui se sont fait tant de trésors dans le monde, enivrés de l'encens du culte servile qui leur est rendu, s'abandonnent à tous les caprices d'une puissance qui ne leur est pas disputée, et finissent par croire à sa légitimité souveraine; puis, si comme Balthazar, dans un festin, ils sont surpris par la main de la justice, ils se demandent quelle est cette autorité qui s'égale à la lueur, ils la contestent et ils la bravent, et les coups successifs qu'elle peut faire tomber sur leur tête ne peuvent leur inspirer le moindre doute sur la pureté de leur morale et l'infaillibilité de leur argent.

(La suite au prochain numéro.)

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Le général La Marmora, après une très-mauvaise traversée, est arrivé à Naples, le 31 octobre, à dix heures, sur la frégate de la marine royale la *Constituzione*, avec le ministre Miglietti. Une députation de la municipalité avec le syndic étaient allés à la rencontre de cet illustre personnage, ainsi que le commandant de la garde nationale et son état-major. Aussitôt que la frégate la *Constituzione* a eu jeté l'ancre, le général Cialdini est monté à bord pour recevoir le général La Marmora. Le général s'est rendu de suite au palais de la Foresteri, sa nouvelle résidence.

Aussitôt après l'arrivée du général La Marmora, les murs furent couverts de la proclamation suivante :

« Napolitains,

» La lieutenance cesse aujourd'hui, je me retire sur la ligne du Pô.

» Comprenant mes intentions, vous, généreux et indulgents, vous avez agréé le peu que j'ai fait et pardonné à l'humaine insuffisance tout ce que je n'ai pas su faire.

» La confiance et la bienveillance dont vous m'avez honoré resteront ineffaçablement gravés dans mon âme. Cette récompense, tant enviée et si chère, pour mes faibles services, est une récompense qu'aucun gouvernement ne peut donner ni retirer.

» Je pars tranquille pour votre sort, parce que c'est le général La Marmora qui est mon successeur. Pour l'estime et l'amitié qu'il a su m'inspirer, je devrais vous parler de lui, mais le général La Marmora est trop grand! il est trop connu en Italie, pour que sa réputation puisse gagner à mes éloges. Le nommer c'est assez!

» Napolitains, je vous laisse un adieu d'affection et de reconnaissance, accueillez-le fraternellement. C'est un adieu qui part du cœur. A Dieu plaise que mon séjour parmi vous n'ait pas été préjudiciable à vos belles provinces auxquelles je souhaite toute prospérité! A Dieu plaise qu'il n'ait pas été préjudiciable à la cause de l'Italie, à laquelle j'ai consacré ma vie et mon épée depuis trente années!

» Naples, 31 octobre. CIALDINI. »

De nombreuses adresses se signent en province en l'honneur du général Cialdini.

— De son côté, le général de La Marmora a fait afficher la proclamation suivante :

« Citoyens de la province de Naples, Sa Majesté, en me confiant le commandement du 6e département militaire, a voulu que je prisse en même temps, comme préfet, le gouvernement civil de la province de Naples. Bien que mes nouvelles attributions ne soient que temporaires, j'en sens toute la difficulté, d'autant plus grande pour moi, peut-être, que je n'ai pris aucune part directe aux merveilleux événements qui se sont accomplis dans ces provinces depuis une année, et que je succède à l'illustre général Cialdini, lequel a su mériter près de vous tant de sympathies. Mais, comme je sens non moins vivement le devoir d'obéir, aussi dois-je compter plus que sur ma propre attitude, sur la coopération des autres.

» Je m'adresse donc aux autorités et je les prie de me prêter, comme ils l'ont fait à mes prédécesseurs, leur loyal et zélé concours.

» Je me tourne vers la garde nationale...

» Je fais appel, enfin, à tous ceux qui croient que l'amour de la patrie est le suprême devoir, et, avec l'aide de tous, je nourris la confiance de pouvoir correspondre aux intentions du souverain et aux ordres de son gouvernement.

» Citoyens de la province de Naples, le pieux et séculaire désir des grands hommes de l'Italie, dont l'accomplissement, il y a si peu d'années, semblait encore un songe, est aujourd'hui en grande partie satisfait. Nous devons acheter l'œuvre par de nouveaux sacrifices, et surtout par notre confiance et notre concorde.

» Je viens au milieu de vous avec peu de titres à votre bienveillance; mais je désire faire autant que je puis pour concourir à la grande œuvre de rendre l'*Italie une*, indépendante, libre et prospère.

» Naples, 1er novembre 1861.

» *Le préfet de la province de Naples, général d'armée,*

» Alphonse DE LA MARMORA. »

Rome.

La question de Rome s'efface en ce moment devant celle de la Vénétie; l'effervescence des esprits se tourne de nouveau de ce côté et semble annoncer de grands évènements, pour le printemps prochain.

Ainsi une brochure publiée à Turin, par M. Felice Govean, rédacteur en chef de la *Gazette du Peuple*, journal très-répandu et qui passe pour réfléter assez exactement l'opinion du ministère, contient des phrases comme celles ci : « L'essentiel est de chasser l'Autrichien, Rome est l'accessoire. » — « Pour aller à Rome et y rester, nous avons besoin de tout : organisation, tranquillité, moralité à l'intérieur et crédit, argent, force, intelligence et accord avec les amis et les alliés du dehors. — Pour aller à Rome et y rester, nous avons besoin de Mantoue, de Vérone et Venise. — Pour être reçus à Rome, siége du Pontife actuel, nous devons attendre qu'il ait un successeur. Que l'Italie sache donc attendre et fasse l'exercice. »

Turin, 4 novembre.

On assure qu'une expédition de 400 Bourbonniens, qui avait été organisée à Malte, a été empêchée par la découverte et l'arrestation à Naples de ses correspondants.

— On écrit de Rome que le ministre des finances pontificales vient de dresser son budget pour 1862. L'actif est de *trois* millions d'écus, et le passif de *neuf* millions.

— Le P. Passaglia va publier incessamment une nouvelle brochure. Un journal italien dit qu'elle sera intitulée: *Commentaire de toutes les allocutions pontificales depuis* 1859.

— Le Père Jacques, qui a assisté aux derniers moments du comte de Cavour, a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Maurice. Le ministre garde-des-sceaux lui en a remis, en personne, les insignes.

AUTRICHE.

Voici le texte des déclarations de la *Gazette de Vienne*, relativement à la Hongrie et à la Vénétie :

« Des journaux de Vienne ont accueilli les bruits qu'une feuille, qui paraît en Silésie, a fait courir sur des conseils que des cabinets étrangers auraient donnés au gouvernement au sujet des complications survenues en Hongrie à propos de la Constitution.

» Tout le monde sait, et notamment les puissances alliées dont on a parlé, qu'en tout temps, l'Autriche a dirigé ses affaires avec une pleine et entière autonomie; que le gouvernement impérial, après avoir pesé mûrement et avec calme tous les rapports, tous les droits et intérêts, prend toutes ses décisions, concernant les affaires du pays, uniquement d'après ses propres convictions.

» Comme l'Autriche a toujours respecté l'indépendance des autres puissances dans la conduite des affaires intérieures, au point de ne jamais exprimer d'opinions à cet égard, à moins d'être consultée, il ne vient à l'idée d'aucun gouvernement étranger de faire des propositions ou de donner des conseils sur l'administration intérieure de l'empire.

» Enfin, la tendance et l'intention hautement proclamées du gouvernement autrichien de mettre d'accord les droits et les institutions de la Hongrie, reconnus par Sa Majesté dans la Constitution générale de l'empire, pour l'intérêt des provinces hongroises et des pays non hongrois, sont reconnues et appréciées avec justice, nous en sommes convaincus, par toutes les puissances amies et alliées.

» Quant à ce qui est finalement des négociations que, selon une feuille belge, une grande puissance aurait l'intention d'ouvrir, au sujet des provinces italiennes de l'empire, les dernières déclarations de la *Patrie* et du *Pays*, renvoient ce bruit dans le domaine auquel il appartient, c'est-à-dire dans le domaine des inventions de journaux »

POLOGNE.

Les dépêches de Varsovie nous apprennent que le

rédacteur en chef du journal officiel a été arrêté, pour avoir publié deux projets de loi élaborés par le directeur de la justice. D'autre part, la *Gazette de Breslau*, d'hier, annonce que M. de Wielopolski a été mandé à Saint-Pétersbourg ; cette nouvelle a produit une grande sensation, parce qu'on y a vu l'indice de la nomination de ce général au gouvernement de la Pologne.

Le fils du marquis Wielopolski n'a obtenu la permission d'aller à Saint-Pétersbourg que deux jours après le départ du général Patapoff, directeur de la police, envoyé dans cette capitale par le général Suchozanett.

TURQUIE.

La *Patrie* publie les nouvelles suivantes :

Une dépêche de Constantinople du 2 nous apprend que S. M. I. le sultan venait d'envoyer auprès du vice-roi d'Egypte un de ses aides de camp, chargé de lui témoigner toute la part qu'il prend au malheur qui désole en ce moment le pays, par suite de l'inondation du Nil.

Le Sultan a, dit-on, fait donner, en outre, au vice-roi, l'assurance qu'il visiterait l'Egypte au printemps prochain, et qu'il serait heureux de montrer, par cette démarche, toute l'estime qu'il porte au descendant de Mehemet-Ali et à sa famille.

Plusieurs journaux étrangers annoncent que des troubles graves auraient éclaté dans le sud de la Palestine.

Nous apprenons, par les derniers courriers de Beyrouth, que cette nouvelle est complètement inexacte.

SYRIE

Les troupes turques sont toujours dans leur garnison, au milieu des villes et villages du Liban, et elles y resteront sans doute longtemps, tant que l'administration de Daoud-Pacha ne sera pas à même d'imposer les volontés du conseil qu'il a formé. Chacun refuse obéissance, qui pour une cause, qui pour l'autre, et les choses marchent fort mal.

De nouvelles craintes mal fondées se répandent. On a reçu, dit-on, à Damas, l'avis qu'il y avait soulèvement à Homs et à Alep. Ce serait l'énormité des impôts à payer qui pousserait les Turs à se soulever. Et si cela était, il pourrait se faire que les musulmans cherchassent à se venger sur les chrétiens, dont leur argent doit indemniser les pertes. Ce bruit n'est pas encore officiel. Cependant, et jusqu'à plus sûre information, il ne faut pas y ajouter grande foi.

Il est vrai qu'à Damas les Turcs, fatigués d'avoir toujours à payer impôt sur impôt, se laissent conduire en prison comme des malfaiteurs plutôt que de donner encore.

Le gouvernement turc, condamné à payer des indemnités, ne peut puiser dans les caisses de Constantinople, vides plus que jamais, et il tâche d'obtenir par la pression, l'argent qu'on ne lui donne pas volontiers.

On comprend, d'ailleurs, qu'il a fallu établir des impositions de toute nature, et, sous quelque nom qu'on les déguise, elles n'en existent pas moins.

On a beau faire, les Anglais ont beau soutenir la Porte, son administration impuissante et vénale, la conduit fatalement à une catastrophe qu'on retardera peut-être encore, mais qu'on n'évitera pas. Dans quelque partie de l'empire qu'on observe attentivement les faits, on ne trouve que désordre, misère et lassitude morale. Le fanatisme n'a plus assez de force pour réveiller ce peuple de sa longue léthargie et c'est un vrai tour de force que de le soutenir encore.

Les indemnités de Damas pour les Français sont réglées. On va s'occuper de celles de la montagne, et ce sera bien plus long encore. *(Courrier de Marseille.)*

MADAGASCAR.

St-Denis (Réunion), 2 octobre.

Un grand évènement vient de s'accomplir dans l'intérêt de notre nation La mort de la reine Ranavolo vient de nous ouvrir Madagascar. Nous allons bientôt pouvoir pénétrer librement dans ce pays, y porter nos lumières et notre civilisation et exploiter avec confiance et sécurité les richesses de cette belle île africaine.

Pour extrait : A. Laytou.

Paris.

8 novembre.

Il y a eu hier, un conseil de cabinet à Compiègne, sous la présidence de l'Empereur

L'Empereur et l'Impératrice, doivent dit-on quitter Compiègne le 30 de ce mois. Leurs Majestés iraient passer ensuite quinze ou vingt jours à St.-Cloud, et, de là, reviendraient aux Tuileries.

— Le général de Goyon va recevoir, dit-on, le titre de général en chef de l'armée d'occupation à Rome.

— M. de Metternich est attendu à Paris.

— On lit dans l'*Indépendance belge :*

On a répandu le bruit que M. Victor Hugo rentrait en France.

— Le prince Léopold, le plus jeune fils de la reine d'Angleterre, né en 1853, vient de traverser Paris se rendant à Cannes, où les médecins ont jugé nécessaire de lui faire passer l'hiver.

— M. le duc de Magenta, revenant de son ambassade extraordinaire à Berlin, est de retour à Paris.

— On annonce que M. le maréchal duc de Malakoff, qui termine une tournée d'inspection dans l'ouest de l'Algérie, reviendra bientôt en France, pour assister aux délibérations annuelles de MM. les maréchaux, relative au travail d'avancement dans l'armée.

— On vient d'annoncer, par voie d'affiches, que le 11 novembre prochain, l'hôtel Richelieu, 99, le beau passage Mirès et ses dépendances, et l'énorme maison de la rue d'Amboise, seront vendus à l'audience des criées du palais, à la requête de MM. Bordeaux et Richardière, liquidateurs, sur la mise à prix de 4,600,000 fr.

— Aux dernières fêtes de Compiègne, on a étudié, mis en scène et joué pour la première fois, avec le concours des artistes de la comédie française, un des meilleurs proverbes d'Alfred de Musset : *On ne badine pas avec l'amour.* M. Paul de Musset, le frère de l'illustre et charmant poète, était venu pour surveiller la mise en scène.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. Laytou.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT,
DE LA 2e QUINZAINE D'OCTOBRE.

	l'hectolitre.		le quintal métrique.
Froment....	28f 14	—	35f 88
Méteil.....	21 75	—	29 76
Seigle.....	21 15	—	29 54
Orge.....	21 »	—	30 »
Sarrazin....	20 38	—	31 34
Maïs.....	15 44	—	21 50
Avoine.....	11 02	—	25 54
Haricots....	25 »	—	31 10

PAIN (prix moyen).

1re qualité, 0f 43; 2e qualité, 0f 38; 3e qualité, 0f 35.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1f 02; Vache 0f 70; Veau 1f 15; Mouton, 1f 14 c. Porc, 1f 25.

VILLE DE CAHORS.
Marché aux grains. — Samedi, 9 novembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	258	101	28f 37	78 k. 240
Maïs.....	163	64	16f 57	»

BULLETIN FINANCIER.
BOURSE DE PARIS.
7 novembre 1861.

Au comptant :

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 75	» 20	» »
4 1/2 pour cent	95 85	» 05	» »
Banque de France.....	2915 »	5 »	» »
Obligations du Trésor ..	447 50	1 25	» »

8 novembre.

Au comptant :

3 pour 100	68 60	» »	» 15
4 1/2 pour 100.....	95 85	» »	» »
Banque de France.....	2930 »	15 »	» »
Obligatons du Trésor ..	447 50	» »	» »

9 novembre.

Au comptant :

3 pour 100.....	69 »	» 40	» »
4 1/2 pour 100.....	95 65	» »	» 20
Banque de France	2930 »	» »	» »
Obligatons du Trésor ..	448 75	1 25	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

6 nov. Boyer (Clotilde),
7 — Marmiesse (Anna).
8 — Raynal (Martin).
9 — Béreilh (Jules-Jean).

Mariages.

6 — Maury (Justin), marchand, et Cassan (Marie), sans profession.

Décès.

7 — Gay (Catherine, épouse Bonnet, revendeuse. 40 ans.
8 — Malaret (Marie-Anne), 1 an.
8 — Rigal (Perrette), veuve Deschamps, sans profession, 74 ans.
8 — Vignals (Marie), épouse Berjaud, sans profession, 20 ans.

ROC-AMADOUR

POÉSIES HISTORIQUES

DÉDIÉES A MONSEIGNEUR BARDOU, ÉVÊQUE DE CAHORS

PAR L'ABBÉ LAYRAL

UN VOLUME IN-8°, BROCHÉ, 2 fr.

Se vend : à Cahors, chez J.-U. Calmette, libraire ;

à Paris, rue du Bac, n° 50 ;

à Roc-Amadour, au Magasin Sainte-Marie ; à Gramat, chez Mme veuve PRADEL ; à St-Cere, chez Mlle Adélaïde SIBUT.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE.

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

ÉTUDE D'AVOUÉ

A CÉDER, pour cause de décès, une Étude d'Avoué à Cahors (Tribunal de première instance).

S'adesser, pour traiter à M. Agard, notaire à Cahors (Lot).

AVIS.

Tilburys à deux roues d'occasion, voitures à quatre roues, en tout genre, neuves et d'occasion, chariots d'occasion.

S'adresser à M. **SÉVAL**, carrossier à Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES
EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, de rue la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche.

— Bristol, (haute nouveauté).

Billets de mariages, etc., etc.

COLLE BLANCHE
LIQUIDE

Cette **colle** s'emploie à froid, On peut s'en servir pour coller le Papier, le Carton, la Porcelaine, le Verre, le Marbre, le Bois, le Cuir. le Liége, etc. — Prix du flacon : 50 c. et 1 fr.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

A Cahors, chez BAYLES, opticien.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Une vaste MAISON

située à Cahors, rue Fénelon, dépendant de la succession de M. Albert Tester, dit Colany.

S'adresser pour traiter à Me Labie, notaire, à Cahors, et pour visiter les lieux, à Mme Cayla, née Tester.

On donnera les plus grandes facilités pour le paiement.

A LOUER

Un joli JARDIN avec maison d'agrément, cuisine, terrasse, citerne, pompe, Cave ; très-bien planté, murs tapissés de vignes ; poiriers en espaliers, situé enclos Ste Claire, à Cahors. S'adresser à M. Bourdou, professeur au Lycée.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.